



RÉSOLUTION 2 – 2026.01.22

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Il est résolu : Que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte de remettre 49\$ du fonds 4 dans l'enveloppe « autofinancement des sec. 5 / bal de finissants » afin de compenser la perte d'argent par les dons d'uniformes des élèves lors des journées couleurs de décembre 2025. À titre informatif, un élève paie 1\$ pour une journée couleurs. 49 uniformes ont été donnés lors des deux collectes.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil